



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE · COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE COMBADE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : **03 mai 2024**

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 19

Etaient présents (15): Yves LEGOUFFE, Joël FORESTIER, Jean-Gérard DIDIERRE, Françoise RIVET, David COUEGNAS, Dominique LAUBARY, Didier LAFARGE, Christian MONZAUGE, Jean-Claude SAUTOUR, Dominique DAUDE, Valérie SERRUT, Jean-Noël BOURGOIS, Gilles MATINAUD, Daniel CHANGION, Marie-Noëlle DEBLOIS

Absents et Pouvoirs (4) : Isabelle BOURLIATAUD à Christian MONZAUGE
Monique LAFARGE à Didier LAFARGE
Franck FOUR à Dominique LAUBARY
Micheline DE CUYPER à Françoise RIVET

Absents excusés (1) : Henri LAVAUD

Absents (5): Géraldine BLANQUET, Joe WAMPACH, Didier BROUSSE, Corinne JEANDILLOU, Philippe RAIGNE

Secrétaires de séance : Dominique DAUDE ET Valérie SERRUT

Délibération n°2024-18 : Attribution du marché de travaux de remplacement de conduites d'alimentation en eau potable PVC, relarguant du CVM

Monsieur Le Président laisse la parole à Monsieur COUEGNAS, Vice-Président en charge de l'eau et l'assainissement qui rappelle l'opération de remplacement de conduites d'eau potable en PVC, relarguant du CVM.

Cette opération a fait l'objet d'une délibération n° 2024-01 du 29 janvier 2024.

Plusieurs tronçons peuvent faire l'objet de ces travaux :

- Villetelle à Châteauneuf la Forêt
- Le Puy Chat à Châteauneuf la Forêt
- Soumagnas à Roziers Saint Georges
- La Breuille à Masléon
- Les Bouiges à Masléon

Vu les délibérations 2024-01 du 29 janvier 2024;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 13 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** les travaux décrits ci-dessus à l'entreprise HEBRAS TP, sa solution : variante 1 pour un montant de 323 597,85 HT ;
- **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 27/05/ 2024*



*Le Président
Yves LE GOUFFE*